



# Demande de prêt équipement ménager mobilier – PEMM

**Prêt jusqu'à 1 200 € maximum, sans intérêt**

(dans la limite des fonds disponibles)

Votre nom : ..... Votre prénom : .....

Votre n° allocataire : .....

Votre adresse .....

Numéro(s) de téléphone : ..... Votre adresse mail : .....

Votre conjoint (nom et prénom) : .....

**Votre situation familiale :**

Célibataire     Marié (e)     Vie maritale     PACS     Divorcé (e)

Séparé (e) depuis le : ..../..../... de : .....

autre : .....

Si parent non gardien en cas de divorce ou de séparation, ou garde alternée

Préciser le nombre d'enfant(s) accueillis ..... Nom et Prénom : .....

**Vous souhaitez un prêt de :** ..... (voir tableau notice)

**Quelle est la nature de votre (s) achat(s)** (voir la liste limitative des articles ménagers mobiliers dans la notice jointe) : .....

**En cas d'achat de matériel informatique, souhaitez vous bénéficier du secours exceptionnel internet (si oui, joindre le justificatif). ?** Oui  Non

**Avez-vous déposé un dossier de surendettement à la banque de France ou envisagez vous de le faire (si oui, joindre le justificatif). ?** Oui  Non

**Bénéficiez-vous d'une mesure de protection juridique (Tutelle, curatelle, MJAGBF, etc...) ?**

Oui  Non

**Si oui,** nom et prénom du délégué à la protection juridique : .....

Avis du délégué :

Signature / Tampon du délégué :

Je soussigné (e) M.....

- déclare accepter les conditions générales d'attribution du PEMM
- certifie sincères et exacts les renseignements portés sur cette demande ainsi que les pièces justificatives fournies
- m'engage à signaler tout changement à la Caf
- est informé (e) que la Caf se réserve le droit de vérifier la conformité du matériel financé et sa présence à mon domicile (la loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations)

A..... le ..... signature de l'allocataire :

**Emplacement réservé à la Caf**

Date de la première demande : .....OF : .....

## NOTICE « demande de prêt équipement ménager, mobilier, PEMM» LES CONDITIONS PRINCIPALES D'ATTRIBUTION – Cf RÈGLEMENT INTÉRIEUR – Caf.fr

- Etre allocataire bénéficiaire d'une prestation au titre d'enfant (s) à charge
- Avoir un quotient familial de 0 à 900 € maximum
- Ne pas avoir de prêt en cours de remboursement
- Pour les femmes enceintes d'au moins 7 mois accueillant un premier enfant

Quotient familial	Montant maximum du prêt	Montant majoré séparation	Montant majoré reconstitution familiale	Mensualité de remboursement	Montant secours maximum abonnement internet
de 0 à 600 €	900 €	1 000 €	1 200€	≈25 €/mois	240€
de 601 à 750 €	800 €	900€	1 100€	≈30 €/mois	180€
de 751 à 900 €	700 €	800€	1 000€	≈50 €/mois	120€

### LISTE DU MATERIEL OUVRANT DROIT AU PEMM

	dans la limite de	
Appareils ménagers	500 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ lave-linge, sèche-linge ou combiné</li> <li>▪ Réfrigérateur, congélateur ou combiné</li> <li>▪ cuisinière</li> <li>▪ lave-vaisselle</li> <li>▪ micro –ordinateur</li> <li>▪ four</li> </ul>
	300 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ téléviseur</li> </ul>
	200 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plaque de cuisson</li> </ul>
	150 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ four micro -ondes</li> <li>▪ aspirateur</li> <li>▪ chauffage d'appoint</li> <li>▪ imprimante avec ou sans cartouches</li> </ul>
	500€	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ cuisine équipée (hors électroménager)</li> </ul>
Mobilier	400€	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ canapé convertible ou non</li> </ul>
	300 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ canapé convertible ou non</li> <li>▪ chaise, bancs, tables</li> <li>▪ meuble de rangement chambre/cuisine</li> <li>▪ lits superposés enfants</li> <li>▪ matelas</li> </ul>
	250 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ lit</li> <li>▪ cadre latte</li> <li>▪ bureau</li> </ul>

### LES DEMARCHES

- Remplissez et retournez à la Caf la demande de PEMM accompagnée d'un devis de votre fournisseur  
- Si vous êtes parent non gardien : veuillez accompagner les documents ci-dessus d'une copie des ressources de votre foyer pour les 3 derniers mois ainsi que d'une copie du jugement et d'un justificatif de versement de pension alimentaire ou de non versement.
- Après étude de vos droits, vous recevez par mail ou dans votre espace allocataire une notification d'accord accompagnée des contrats de prêt, ou une notification de refus
- En cas d'accord renvoyez à la Caf le justificatif (facture non acquittée, bon de commande...) transmis par le fournisseur, ainsi qu'un exemplaire du contrat de prêt signé.
- Le paiement du prêt est effectué directement au fournisseur.
- Le service administratif de la Caf se réserve le droit de rejeter une demande de prêt lorsque les prestations familiales déduites des mensualités prévisionnelles et les ressources connues seraient de nature à déstabiliser l'équilibre financier des familles.

**Remboursement selon les mensualités fixées ci dessus** : La première mensualité de remboursement intervient le mois suivant le versement du prêt. Les mensualités sont prélevées prioritairement sur le montant des prestations familiales